



La démarche engagée par Créteil en vue de bénéficier du label "station classée de tourisme" a servi de canevas aux travaux de l'atelier.

Les potentialités de la ville en matière d'offres touristiques ont conduit effectivement le conseil municipal à approuver, le 28 juin 2004, un projet de demande de classement.

Les interventions des personnalités présentes à la tribune ainsi que le débat avec la salle, riches de nombreuses suggestions, ont permis d'aborder les questions suivantes : la fonction tourisme et ses avantages, les atouts de la ville de Créteil et les propositions à développer.

LA FONCTION TOURISME ET SES AVANTAGES

Secteur économique à part entière, le tourisme apparaît dorénavant comme un instrument essentiel d'aménagement, de valorisation et de cohésion sociale. Le tourisme n'est plus seulement le déplacement et le séjour de personnes vers un autre lieu que leur domicile, c'est devenu un ensemble beaucoup plus vaste qui inclut également les pratiquants d'activités de loisirs et les excursionnistes.

C'est un secteur créateur d'emplois qui ont l'intérêt, en particulier, d'être non délocalisables, ce qui, à l'échelle nationale, produit des recettes déterminantes, particulièrement en Île-de-France. Le tourisme a aussi l'avantage

de générer des investissements importants pour les autres secteurs de l'économie, par simple effet d'entraînement.

Le tourisme urbain est l'une des formes les plus anciennes de l'activité touristique. Il s'agit essentiellement d'un tourisme de court séjour. La question du tourisme en banlieue a donc été abordée. Il ne s'agit plus d'une utopie, mais d'une réalité. Phénomène récent en petite couronne, il est lié à la prise de conscience de l'irrigation du territoire par de nombreux équipements de nature touristique ou de loisirs.

Cet intérêt récent de la banlieue pour le tourisme s'est traduit, notamment, par la création de trois comités départementaux du tourisme en petite couronne, entre 1997 et 2001. L'action des pouvoirs publics dotant le tourisme de crédits spécifiques et définissant une politique territorialisée de développement touristique a également été déterminante.

Créteil, on le voit, n'est pas seule à s'engager dans cette voie.

LES ATOUTS DE LA VILLE DE CRÉTEIL

Pour Créteil, l'intérêt principal de cette démarche sera de révéler l'identité de son territoire et de favoriser sa cohésion sociale. Elle dispose, pour cela, de nombreux atouts que l'atelier a permis de revisiter et mettre en avant.

Ville-centre du département, c'est un pôle administratif,

universitaire, commercial et économique. Elle peut s'appuyer sur une diversité d'équipements culturels, sportifs et de loisirs, une architecture diversifiée et des sites de grande valeur (le lac et les bords de Marne), une histoire, des transports en commun existants et à venir, nombreux et rapides, et enfin, d'une façon générale, sur un cadre de vie et un environnement de qualité.

Ont été particulièrement soulignées l'importance de l'environnement végétal, les nombreuses actions de préservation des espaces naturels, d'intégration du bâti, de valorisation des déchets, de traitement des pollutions, de développement de réseaux verts ainsi que de nombreuses animations sur ces thèmes. Il a été rappelé que Créteil compte 181 hectares d'espaces verts, soit 10% de la surface totale de la ville, ce qui représente 21 m² par habitant. A la diversité des paysages et des quartiers répondent l'homogénéité de traitement de tous les quartiers et des actions spécifiques, comme le fleurissement dont la conception et la réalisation sont prises en charge par chacun des jardiniers de la ville.

L'importance des actions et des équipements culturels sur Créteil a été aussi particulièrement évoquée, sachant que ce sont les activités culturelles qui, traditionnellement, sont les plus pratiquées par les touristes en ville (40%).

Le développement de parcours culturels et de promenades sont autant de moyens de faire connaître la ville, de promouvoir son image comme de favoriser la rencontre et l'expression des habitants.

La création des cinq Parcours urbains de Créteil, illustrés par des *Carnets de voyage* et construits dans le cadre d'un partenariat actif, a été citée en exemple.

LES PROPOSITIONS

Les exposés des différents intervenants et les débats avec la salle ont permis d'affirmer l'intérêt de poursuivre cette démarche de "Créteil ville touristique". Plusieurs axes de développement et d'actions ont été envisagés. Parmi les conditions de la réussite : impliquer les habitants, afin qu'ils deviennent "les ambassadeurs" de leur ville, créer un office du tourisme (au sens juridique du terme puisqu'il existe à Créteil une association municipale en charge de ce domaine).

Il a été également suggéré de :

- développer des palettes de découvertes individuelles à la journée ;
- s'appuyer sur la mémoire collective et la capacité d'évocation des lieux (comme les guinguettes des bords de Marne) ;
- effectuer un travail de communication auprès des professionnels du tourisme, des hôteliers en particulier ;
- poursuivre les efforts de propreté urbaine ;
- rechercher des animations de proximité la nuit ;
- renforcer l'usage des outils informatiques pour communiquer sur les actions de toute nature. La mise en ligne des *Carnets de voyage* sur le site de la commune et



sur celui du comité départemental du Tourisme a été proposée ;

- favoriser le tourisme d'affaires et celui lié à des pôles d'excellence comme le secteur hospitalier ;
- ouvrir le tourisme cristolien à un public francilien.

Cette liste n'est pas exhaustive, mais reflète l'essentiel des propositions.

La conclusion des travaux de l'atelier a été donnée dans la salle par une habitante : lors de sa venue à Créteil, se souvient-elle, l'image donnée à l'époque était celle d'une ville béton. Elle perçoit aujourd'hui Créteil comme une ville de qualité et qui, en devenant ville touristique, "aura obtenu encore un plus". C'est un nouveau chantier qu'il apparaît à tous utile et enthousiasmant de poursuivre.

ATELIER ENVIRONNEMENT/ CADRE DE VIE/TOURISME

Présidente

Sylvie Simon-Deck, maire adjointe chargée de l'Urbanisme

Rapporteur

Pierre Conroux, directeur général chargé de l'Urbanisme et du Développement

Intervenants

Marie-Claude Wind, directrice du comité départemental du Tourisme

Christiane Belert, responsable des Relations avec les associations, direction de la Culture

Stéphane Puaud, adjoint au responsable du service des Parcs et Jardins

Catherine De Luca, maire adjointe chargée du secteur Sud